



APPEL D'OFFRES

- Projet** : Inversion des tendances à la Dégradation des Ecosystèmes et des Ressources en eaux dans le Bassin de la Volta (REWarD-Volta Basin)
- Titre** : Mission portant “mise en place et renforcement des capacités des Coordinations Nationales et Régionale des Usagères et Usagers des ressources naturelles du bassin de la volta”
- Durée** : **Deux cent trente** (230) Hommes Jours (HJ) étalés sur une période calendaire de six (06) mois
- Date de Publication** : **18/04/2024**
- Date de Clôture** : **18/05/2024**

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1. *Bref aperçu du bassin de la Volta*

Le bassin de la Volta est le 9^{ème} plus grand bassin fluvial transfrontalier d'Afrique subsaharienne. Il couvre une superficie d'environ 398 390 km². Les ressources du bassin sont partagées entre ses six (6) pays riverains que sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali et le Togo.

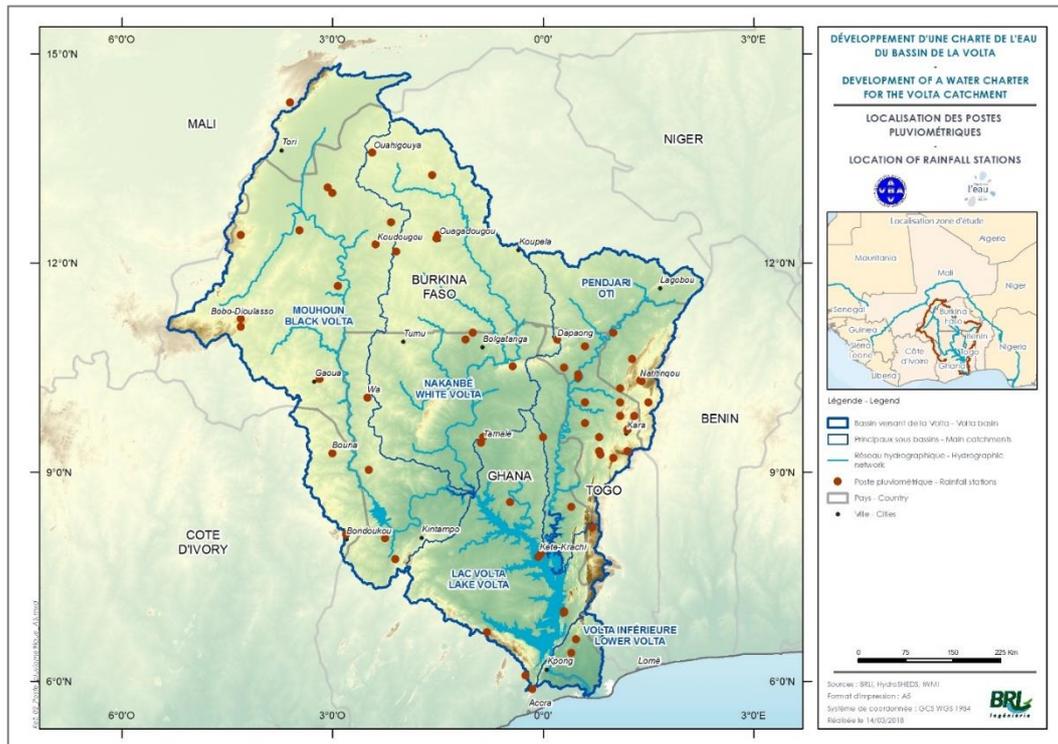


Figure 1 : Carte du bassin de la Volta

Dans ce bassin, il y vit une population estimée à 19 millions en 2000, à 25 Millions en 2010, à 29,1 millions en 2016 et qui atteindra selon les prévisions, 35 millions d'habitants en 2025. Cette population est à 70% rurale avec des taux annuels de croissance très dynamiques compris entre 2,5 et 3% selon les pays (données Banque mondiale depuis 2000) et les principaux foyers se concentrent autour des grandes villes du bassin (Accra/Tema, Tamale, Ouagadougou, Bobo Dioulasso, Koudougou, Kara) et sur le pourtour sud du Lac Volta.

Les effets conjugués du changement climatique et de la pression démographique de plus en plus forte avec des demandes en eau sans cesse croissantes pour multiples besoins vitaux dans le bassin, ont généré des phénomènes environnementaux tels que : la déforestation, la dégradation des terres et des eaux, les pollutions de diverses origines (agricole, artisanale, industrielles et surtout minières), l'ensablement et l'assèchement des plans et cours d'eau, la prolifération des plantes aquatiques envahissantes, la perte de la biodiversité aquatique et terrestre, etc.

Prenant conscience des tendances à la baisse de la disponibilité des ressources en eau (quantité et qualité) et à l'augmentation vertigineuse des besoins en eau tant pour les divers usages que pour les écosystèmes aquatiques et terrestres, les Etats membres, suivant leurs spécificités, ont initié des projets de gestion rationnelle et utilisation optimale des ressources en eau, en vue du

renforcement de leur coopération ainsi que la résilience de leurs populations face aux effets néfastes du changement climatique dans le bassin.

1.2. Brève présentation de l'Autorité du Bassin Volta (ABV)

L'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) est une organisation intergouvernementale africaine créée par les pays qui ont en partage le bassin de la Volta. Elle est fondée sur les instruments conventionnels ci-après : (i) la Convention portant statut du fleuve Volta et création de l'ABV, adoptée le 19 janvier 2007 ; et (ii) les Statuts de l'ABV adoptés le 16 novembre 2007.

L'ABV a pour vision « *un bassin partagé par des partenaires mus par une bonne volonté et un esprit de coopération, gérant les ressources en eau de manière rationnelle et durable pour leur développement socioéconomique global* ». Elle a pour mandat de « *promouvoir une concertation permanente et un développement durable pour un partage équitable des bénéfices en vue de la réduction de la pauvreté et d'une meilleure intégration socio-économique* ».

Les Organes de gouvernance de l'ABV sont : (i) la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement ; (ii) le Conseil des Ministres en charge des ressources en eau ; (iii) le Forum des Parties Prenantes impliquées dans le développement du bassin de la Volta ; (iv) le Comité des Experts ; et (v) la Direction Exécutive de l'ABV. Il faut noter aussi que les Structures Focales Nationales de l'ABV sont en place et opérationnelles dans chacun des six (6) pays riverains du bassin.

Dans l'accomplissement de son mandat, l'ABV s'est dotée en 2013, d'un Programme d'Action Stratégique (PAS) 2014 – 2024 du bassin qui a été développé en se basant sur les conclusions de l'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) du bassin (PNUE-GEF Volta, 2012) et sur les résultats d'un vaste processus de consultation des parties prenantes. Le PAS consolide les mesures et investissements nécessaires pour : (i) assurer la disponibilité en eau ; (ii) conserver et restaurer les fonctions des écosystèmes ; (iii) assurer une qualité adéquate de l'eau et (iv) renforcer la gouvernance et la gestion de l'information dans le bassin de la Volta. Ces mesures et investissements répondent aux problèmes transfrontaliers prioritaires qui se dégagent de l'ADT du bassin.

Le PAS du bassin de la Volta est mis en œuvre à travers des projets et programmes dont le projet “***Inversion des tendances à la Dégradation des Ecosystèmes et des Ressources en eaux dans le Bassin de la Volta / Reversing Ecosystem and Water Degradation in the Volta River Basin (REWarD – Volta River Basin)***” développé en étroite collaboration par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV), le Partenariat Mondial de l'Eau en Afrique de l'Ouest (GWP-AO) et les acteurs nationaux. Ce projet financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), vise à inverser les tendances à la dégradation des écosystèmes et des ressources en eau et à soutenir le développement intégré basé sur les écosystèmes dans le bassin de la Volta par le renforcement de la gouvernance transfrontalière, la restauration et la conservation des écosystèmes pour des moyens de subsistance durables.

Quant au Projet de Mise en Œuvre du Programme d'Action Stratégique du Bassin de la Volta (VSIP) financé le FEM, CIWA et la Banque Mondiale et au Projet Partenariat Régional sur l'Eau et l'Environnement en Afrique Centrale et de l'Ouest (PREE), financé par ASDI, ils ont permis entre autres : (i) d'élaborer la Charte de l'eau du bassin de la Volta qui a été adoptée par

le Conseil des Ministres en charge des ressources en eau du bassin ainsi que trois (3) de ses annexes ; (ii) de rendre opérationnel l'observatoire du bassin de la Volta ; (iii) d'élaborer le projet de Charte Genre de l'ABV ; (iv) de mettre en œuvre des initiatives pilotes de gestion durable des ressources en eau et des écosystèmes associés dans le bassin.

Dans sa composante D, le PAS prévoit de soutenir et renforcer la coopération transfrontalière et régionale pour la gestion et l'utilisation durables des ressources en eau à travers entre autres, la mise en place et l'opérationnalisation des Coordinations Nationales et Régionale des usagères et usagers des ressources naturelles du bassin.

1.3. Justification de la mission

Selon l'ADT réalisée en 2012, le bassin de la Volta connaît des niveaux élevés de dégradation de l'eau aux plans quantitatif et qualitatif, d'érosion côtière, de sédimentation des rivières, de prolifération des espèces aquatiques envahissantes, de perte de sol et de couvert végétal ainsi que de dégradation des écosystèmes du bassin. Une étude réalisée en 2007 sur la dynamique de l'occupation du sol dans le bassin de la Volta, a montré que près de 59% de la surface du bassin est affectée par l'évolution d'une occupation naturelle des sols (forêts, savanes boisées) vers une occupation artificielle ou aménagée (zones de cultures, zones de pâtures). Aujourd'hui, la forte dégradation à laquelle les écosystèmes terrestres et aquatiques du bassin sont soumis, a des répercussions sur les services rendus aux populations qui en dépendent fortement pour leurs besoins fondamentaux.

Face à cette situation, les Etats membres de l'ABV ont fait montre d'une solidarité sous-régionale en adoptant à l'unanimité la Charte de l'eau du bassin lors de la 7^{ème} Session du Conseil des Ministres tenue à Accra le 10 mai 2019. La Charte de l'eau du bassin de la Volta a pour objectif général de fixer les principes, règles, procédures et modalités d'une utilisation équitable, concertée et durable des ressources en eau partagées du bassin de la Volta, en vue de contribuer au développement durable du bassin.

Cette charte prévoit l'implication des Usagères et Usagers dans la gestion durable des ressources naturelles du bassin. **Conformément à son article 121**, les usagers du bassin de la Volta doivent entre autres : (i) soutenir les plans nationaux et régionaux de gestion intégrée des ressources en eau ; (ii) favoriser l'émergence de bonnes pratiques locales dans la gestion de l'eau notamment l'utilisation économe de l'eau ; (iii) s'acquitter des taxes et redevances GIRE selon les principes pollueur-payeur, préleveur-payeur et utilisateur-payeur ; (iv) s'organiser en associations aux différentes échelles de gestion des ressources en eau.

Cependant, les **Groupes d'usagers (maraîchers, pêcheurs, piroguiers, irrigants, miniers, artisans, etc.)** parmi lesquels on trouve de nombreuses femmes jouant un rôle essentiel dans le processus de gestion des ressources en eau du bassin, restent très peu connus.

Tenant compte de la situation décrite ci-dessus, le projet REWarD-Volta bassin a prévu de soutenir l'ABV dans le renforcement de l'implication effective de toutes les parties prenantes dans la gouvernance nationale et transfrontalière des ressources en eau du bassin de la Volta. A cet effet, le projet a planifié la conduite de la mission portant "**mise en place et renforcement des capacités des Coordinations Nationales et Régionale des usagères et usagers des ressources naturelles du bassin de la Volta**".

Les présents termes de référence précisent les objectifs, les résultats attendus de la mission, le mandat du Consultant, les livrables attendus, le profil requis ainsi que les modalités de son recrutement.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif de cette mission est d'identifier, de caractériser et de connaître les différents Groupes d'Usagères /Usagers vivant au rythme et au fil du fleuve Volta, ses affluents et sous affluents en vue de la mise en place de leurs Coordinations tant aux niveaux communal et national ainsi qu'à l'échelle régionale.

De façon spécifique, il s'agira :

- de cartographier et caractériser les différents groupes d'Usagères/d'Usagers des ressources naturelles du bassin vivant au rythme et au fil du fleuve Volta, ses affluents et sous affluents ;
- d'évaluer les besoins et les priorités en matière de renforcement des capacités des Usagères et Usagers pour la gestion durable des ressources naturelles du bassin ;
- de mettre en place les Coordinations communales et nationales ainsi que la Coordination régionale des Usagères et Usagers des ressources naturelles du bassin de la Volta ;
- d'élaborer les plans d'action de travail et de renforcement des capacités des différentes coordinations des Usagères et Usagers des ressources naturelles du bassin de la Volta ;
- de documenter le déroulement de la mission et en tirer des recommandations et des leçons apprises à prendre en compte dans le cadre de l'opérationnalisation des coordinations nationales et régionale.

3. RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION

Les résultats attendus de la mission sont :

- les différents groupes d'Usagères/Usagers des ressources naturelles du bassin vivant au rythme et au fil du fleuve Volta, ses affluents et sous affluents sont cartographiés et caractérisés ;
- les Coordinations communales et nationales ainsi que la Coordination régionale des Usagères et Usagers des ressources naturelles du bassin de la Volta sont mises en place et dotées chacune d'un plan d'action de travail ;
- les coordinations communales, nationales et régionale des Usagères et Usagers des ressources naturelles du bassin de la Volta sont opérationnelles ;
- le déroulement de la mission est documenté et assorti des recommandations et des leçons apprises à prendre en compte dans le cadre de l'opérationnalisation des coordinations communales, nationales et régionale.

4. PRINCIPAUX LIVRABLES ATTENDUS DE LA MISSION

Au terme de la mission, les principaux livrables qui seront soumis par le Consultant et validés par l'ABV et les autres partenaires d'exécution du projet REWarD-Volta River Basin sont les suivants :

- Livrable 1 : Rapport de démarrage intégrant la note méthodologique de conduite de la mission selon une approche participative qui valorise toutes les parties prenantes avec les outils à utiliser et le chronogramme d'exécution ;
- Livrable 2 : Rapports nationaux et régional portant sur « la Cartographie et caractérisation des Usagères et Usagers des ressources naturelles du bassin de la Volta » et intégrant les versions provisoires des plans d'action de travail et de renforcement des capacités des Coordinations communales, nationales et régionale des Usagères et Usagers des ressources naturelles du bassin de la Volta ;
- Livrable 3 : Rapports de mise en place des Coordinations communales, nationales et régionale des Usagères et Usagers des ressources naturelles du bassin comprenant :
 - Livrable 3.1. : Procès-verbaux des séances communales de désignation des représentants des catégories de parties prenantes de chacune des Coordinations nationales à mettre en place ;
 - Livrable 3.2. : Procès-verbal d'installation de chacune des coordinations nationales du bassin de la Volta ;
 - Livrable 3.3. : Procès-verbal d'installation de la coordination régionale des Usagères et Usagers des ressources naturelles du bassin de la Volta ;
 - Livrable 3.4. : Plans d'action de travail de chacune des Coordinations nationales et régionale des Usagères et Usagers des ressources naturelles du bassin de la Volta ;
 - Livrable 3.5. : Outils ou instruments pour le fonctionnement des coordinations nationales et régionale des Usagères et Usagers mises en place à savoir notamment les textes règlementaires et de reconnaissance officielle, les cahiers de réunions et de présence, etc. ;
- Livrable 4 : Rapport final de la mission mettant en avant les processus facilités, les démarches méthodologiques développées et mises en œuvre pour chaque processus, les résultats obtenus ainsi que des recommandations et les leçons apprises à prendre en compte dans le cadre de l'opérationnalisation des coordinations nationales et régionale.

5. MANDAT DU CONSULTANT

Les principales tâches du Consultant sont les suivantes :

- élaborer et faire valider, par l'ABV et le GWP-AO, partenaires d'exécution du projet REWarD, la démarche méthodologique de conduite de la mission selon une approche participative avec les outils à utiliser et le chronogramme d'exécution ;
- faire la revue de littérature et collecter des données complémentaires sur le terrain pour établir la cartographie et la caractérisation des Usagères et Usagers des ressources naturelles du bassin de la Volta, assorties de la démarche méthodologique actualisée du processus de mise en place des coordinations nationales et régionale des Usagères/Usagers du bassin ;
- animer les séances de désignation des représentants des Usagères/Usagers pour chacune des Coordinations nationales et régionale à mettre en place dans le bassin de la Volta ;
- appuyer l'organisation des Assemblées Générales constitutives des Coordinations nationales et régionale des Usagères/Usagers du bassin de la Volta ;
- élaborer les outils/instruments de cadrage du fonctionnement des Coordinations nationales et régionale des Usagères et Usagers des ressources naturelles du bassin de la Volta mises

en place et comprenant les textes règlementaires et de reconnaissance officielle, les cahiers de réunions et de présence, etc. ;

- proposer un mécanisme de facilitation et suivi de la formalisation des Coordinations nationales et régionale mises en place en tenant compte des orientations du développement du cadre institutionnel de l'ABV ;
- évaluer les besoins en renforcement des capacités des Coordinations nationales et régionale mises en place pour leur implication effective dans la gestion et utilisation durable des ressources naturelles du bassin ;
- élaborer les plans d'action et de renforcement des capacités de chacune des coordinations nationales et régionale mises en place, assortis d'une stratégie de financement de leur mise en œuvre ;
- documenter le déroulement de la mission et en dégager des recommandations et des leçons apprises à prendre en compte dans le cadre de l'opérationnalisation des coordinations nationales et régionale.

6. METHODOLOGIE DE CONDUITE DE LA MISSION

Pour produire les livrables escomptés, le Consultant aura à déployer une démarche participative impliquant toutes les parties prenantes aux niveaux local, national et régional. La démarche méthodologique, avec un chronogramme d'exécution précis, sera présentée par le Consultant puis validée par les parties prenantes en début de mission.

Le Consultant travaillera en étroite collaboration avec l'Unité de Gestion du Projet ainsi que les partenaires d'exécution et les autres parties prenantes du projet à qui il doit rendre compte régulièrement de l'exécution de la mission. Le processus démarrera avec l'étude sur la cartographie et la caractérisation des Usagères et Usagers des ressources naturelles du bassin de la Volta.

La mission devra impliquer les Organisations actives sur les enjeux de Genre, leurs caractéristiques et leur mode de représentation. Elle doit également mettre l'accent sur la caractérisation des impacts des activités menées par chaque groupe d'utilisateurs dans chacune des six (06) portions nationales du bassin.

Elle mettra à disposition les informations permettant de mieux cerner l'importance de ces activités pour la vie des populations, en termes quantitatifs et qualitatifs en traitant (sans oublier les aspects des échanges et de la communication, de l'intégration et de la cohésion entre les peuples au-delà des frontières) : (i) des dimensions économiques (nombre de personnes désagrégées par sexe) qui en vivent, le type de commerce et la valeur des échanges (économie formelle et informelle, etc.), (ii) des dimensions sociales et culturelles (les rôles des hommes, femmes et jeunes, les dynamiques de population, les particularités ethniques, etc.) et, (iii) des dimensions environnementales (impacts sur les ressources naturelles, etc.).

L'étude doit permettre de dégager les grands axes et mécanismes de mobilisation et de participation des groupes d'utilisateurs dans la formulation d'orientations et de priorités pour un développement durable des ressources naturelles du bassin de la Volta.

Par ailleurs, cette étude devra faire une évaluation des besoins et des priorités de différents groupes d'Usagères/Usagers en matière de renforcement de leurs capacités.

La cartographie des acteurs du bassin sera réalisée en deux étapes :

- une première phase dans chacune des portions nationales du bassin en vue d'inventorier les divers groupes d'Usagères et Usagers des ressources naturelles du bassin et d'évaluer leurs besoins et priorités en matières de renforcement de capacités ;
- une deuxième phase consacrée à la réalisation d'une synthèse régionale sur la base des six (06) rapports nationaux, assortie de recommandations pour la mobilisation et la participation des groupes d'Usagères/Usagers dans la formulation d'orientations et de priorités pour un développement durable des ressources naturelles du bassin de la Volta.

Les travaux à réaliser nécessiteront la mobilisation d'un vaste réseau de personnes et d'organisations déjà actives sur le terrain. La méthode la plus efficace demeure celle des contacts personnels via des réseaux bien établis.

La collecte des informations et leur traitement devront être faits suivant un canevas simple, concret et bien adapté à chaque domaine, canevas qui sera cependant le même pour tous les pays.

Quant à la validation des rapports de l'étude sur la cartographie des acteurs, six (06) ateliers au niveau national (un atelier par Pays) et un atelier au niveau régional, seront organisés par l'ABV en collaboration avec le GWP-AO, avec la participation du Consultant.

Dans chaque Commune, il sera créé et installé une Coordination Communale des Usagères/Usagers (CCU-BV) des ressources naturelles du bassin de la Volta. Au niveau de chaque portion nationale, le prestataire appuiera la création et l'installation d'une fédération des CCU sous la dénomination de « Coordination Nationale des Usagères/Usagers des ressources naturelles du bassin de la Volta » (CNU-BV) suivant les principes retenus. A l'échelle du bassin, le Consultant appuiera la mise en place de la Coordination Régionale des Usagères et Usagers des ressources naturelles du bassin de la Volta (CRU-BV).

Le suivi et la supervision des activités seront assurés par l'Unité de Gestion du projet logée à la Direction Exécutive de l'ABV en collaboration avec le GWP-AO.

7. PROFIL DU CONSULTANT

Dans le cadre de cette mission, il est recherché un bureau d'études ou une Organisation Non Gouvernementale (ONG) régionale ou internationale installé(e) dans l'un des six (06) pays du bassin, à jour vis-à-vis de l'Administration Publique de son pays, et ayant capitalisé des expériences avérées en matière de conduite de missions similaires notamment en ce qui concerne la mise en place, l'opérationnalisation, l'animation et le suivi du fonctionnement de cadres de concertation multi acteurs, de gestion communautaire et durable des ressources naturelles.

Le bureau d'études ou l'ONG doit être capable de mettre en place une équipe de consultants expérimentés composée du personnel clé ci-après :

- **Un (1) Chef de mission, Expert en GIRE** et en gouvernance des ressources naturelles ayant au moins un niveau universitaire BAC+5 en sciences de l'eau, sciences de l'environnement ou tout autre diplôme équivalent. Il doit avoir au moins dix (10) ans d'expériences en matière de GIRE et de gouvernance de l'eau. Il doit avoir participé à la mise en place des cadres de concertation multi-acteurs de gestion des ressources naturelles

dans l'un des pays du bassin ou dans la sous-région. Le Chef de mission doit disposer également de solides expériences dans la planification du développement. Il doit avoir une très bonne connaissance du bassin de la Volta et de bonnes capacités rédactionnelles.

- **Un (1) Expert en Droit de l'Environnement** avec des connaissances avérées en développement organisationnel et Institutionnel, ayant au moins un niveau universitaire BAC+5 en sciences juridiques avec une spécialisation sur les questions liées à l'environnement et à l'eau ou tout autre diplôme équivalent avec une expérience d'au moins cinq (5) ans en matière d'élaboration des instruments et outils juridiques pour la formalisation des cadres de concertation multi-acteurs de gestion des ressources naturelles, mais également dans l'élaboration des plans de renforcement des capacités.
- **un (1) Expert Socio-anthropologue** par pays membre de l'ABV, ayant au moins un niveau universitaire BAC+5 en sciences sociales ou tout autre diplôme équivalent avec une expérience d'au moins dix (10) ans en matière : (i) de développement communautaire, (ii) de prise en compte de l'approche genre et (iii) de mise en place, d'animation et de renforcement des capacités des cadres multi-acteurs de gestion concertée des ressources naturelles.

Pour les pays francophones, les experts Socio-anthropologues doivent avoir une bonne maîtrise du français. Quant à l'expert Socio-anthropologue pour le Ghana, il doit avoir une bonne connaissance de l'anglais. Chaque expert pays travaillera en étroite collaboration avec la Coordination de la Structure Focale Nationale-ABV (SFN-ABV) qui lui facilitera les mises en contact pour la collecte des données et informations.

En ce qui concerne le Chef de mission, Expert en GIRE et en gouvernance des ressources naturelles et l'Expert en Droit de l'Environnement, ils doivent justifier chacun de la maîtrise d'au moins l'une des deux langues (français et anglais) de travail de l'ABV et d'une bonne connaissance de l'autre.

8. DUREE DE LA MISSION

La durée proposée pour la présente mission est de deux cent trente (230) hommes-jours (HJ) répartis sur une période calendaire de six (06) mois (y compris les ateliers de validation des différents livrables) à partir de l'ordre de service, jusqu'à la remise des livrables finaux de la mission.

Livrables	Chef de Mission Régional en H-J	Expert Régional en Droit de l'Environnement en H-J	Experts nationaux Socio-anthropologues (6) en H-J	Total
Livrable 1 : Rapport de démarrage de la mission	6	2	12	20
Livrable 2 : Rapports nationaux et régional intégrant les versions provisoires des plans d'action de travail de renforcement des capacités de chacune des Coordinations	20	10	130	160

Livrables	Chef de Mission Régional en H-J	Expert Régional en Droit de l'Environnement en H-J	Experts nationaux Socio-anthropologues (6) en H-J	Total
nationales et régionale				
Livrable 3 : Rapports de mise en place des Coordinations communales, nationales et régionales	10	6	24	40
Livrable 4 : Rapport final de mission	3	1	6	10
TOTAL	39	19	172	230

9. PRESENTATION DES OFFRES DE SOUMISSION

Les bureaux d'études ou les ONG nationaux et régionaux actifs dans le bassin de volta, intéressé(e)s et ayant les qualifications et expériences requises, sont invités à soumettre leur proposition comprenant une offre technique et une offre financière complètes.

Les offres rédigées en langue française ou anglaise devront comporter, entre autres, les pièces suivantes :

► Pour l'offre technique:

- une lettre de soumission datée et signée, mentionnant la disponibilité immédiate du bureau d'études ou de l'ONG ;
- la compréhension et les observations sur les termes de référence (les enjeux, les objectifs, les résultats attendus et les livrables) avec une mise en avant des organisations proches de celles projetées pour être mises en place dans le cadre de la présente mission et qui pourront servir de de cas-école dans la sous-région et en Afrique ;
- la méthodologie détaillée envisagée pour la réalisation de la mission décrivant les étapes, méthodes et outils proposés ainsi que des livrables ;
- le chronogramme détaillé des activités à mener pour chaque livrable ;
- les Curriculum Vitae détaillés du Chef de Mission et des Experts soutenus de leurs expériences en lien avec la mission avec les preuves nécessaires (références du commanditaire, attestation de bonne fin d'exécution) et leurs diplômes ;
- une liste des missions similaires avec les références et les attestations de bonne fin d'exécution du bureau d'études ou de l'ONG.

► Pour l'offre financière :

- la lettre de soumission datée et signée et indiquant le montant de l'offre en chiffres et en lettres ;

- un budget détaillé en lien avec chaque livrable, les honoraires et frais ventilés par homme/jour et par unité ;
- le cadre de présentation du budget renseigné, daté et signé (**Cf. Annexe 1**).

10. CONDITIONS FISCALES

En conformité avec les dispositions fiscales en vigueur au Burkina Faso prévues dans la loi de finances y afférente exercice 2024, une retenue à la source sera appliquée sur le montant des honoraires du Consultant. Le pourcentage de la retenue varie en fonction de l'aptitude du prestataire à justifier d'une immatriculation à l'identifiant financier unique (IFU). Cette retenue sera versée par la Direction Exécutive de l'ABV auprès de la Direction Générale des Impôts (DGI).

Le paiement de la facture d'un Consultant (s'il n'est pas du Burkina Faso) se fera en montant net après déduction des retenues à la source de 20% sur le montant hors taxes s'il ne fournit pas une attestation de domiciliation fiscale qui est un document délivré par l'Administration fiscale de son pays et prouvant qu'il est en règle vis-à-vis du fisc. Ce document permettra de ne plus appliquer la retenue à la source au Burkina pour respecter le règlement portant sur la non double imposition dans l'espace UEMOA.

11. REMISE DES PROPOSITIONS

Les propositions d'offres technique et financière seront envoyées par mail sous format PDF protégé par des mots de passe avec en objet « **Offres technique et financière de la mission portant mise en place et renforcement des capacités des Coordinations nationales et régionale des Usagers et Usagers des ressources naturelles du bassin de la Volta** » au plus tard le 18 mai 2024 à 17 heures, Heure Locale de Ouagadougou, aux adresses électroniques : secretariat.abv@gmail.com et gwp.westafrica@gwpao.org.

NB : Le nom de la personne détenant les mots de passe, ses coordonnées téléphoniques, Skype et adresse email doivent être mentionnés dans l'email d'envoi. La Direction Exécutive de l'ABV contactera cette personne, pour prendre part à la première séance qui sera consacrée à l'ouverture des dossiers de la commission d'évaluation des offres. Au cours de cette première séance, la personne communiquera les mots de passe. Les soumissionnaires ne doivent pas accepter des demandes de mots de passe provenant d'autres personnes.

12. EVALUATION DES OFFRES

Le bureau d'étude ou l'ONG sélectionné(e) sera celui qui présentera l'offre technique la plus robuste, soutenue par l'analyse la plus avancée et l'offre financière présentant le meilleur rapport prix/qualité selon les critères ci-dessous :

- la qualification du Chef de mission (30%) ;
- la qualification de l'ensemble des Experts de l'équipe du Consultant (20%) ;
- la qualité de l'offre technique (30%) ;
- le montant de l'offre financière (20%).

13. CONTACTS

Pour tout renseignement complémentaire, les bureaux d'études ou les ONG nationaux et régionaux actifs dans le bassin de Volta, intéressé(e)s pourront s'adresser par courriel (secretariat.abv@gmail.com) au plus tard le 30/04/2024 à 16 heures 30, Heure Locale du Burkina Faso à la **Direction Exécutive de l'Autorité du Bassin de la Volta, Sise à Ouaga 2000, Avenue Sembène Ousmane, 10 BP 13621 Ouagadougou 10, Burkina Faso, Tél : (+226) 25 37 60 67 / 25 37 64 85.**

14. NOTE DE RESERVE SUR L'ANNULATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le présent dossier d'appel d'offres peut être annulé dans au moins l'une des conditions ci-après :

- la concurrence aurait été insuffisante ;
- aucune offre conforme au dossier d'appel d'offres n'aurait été reçue;
- les offres admises au dépouillement dépasseraient largement le budget disponible.

ANNEXE 1 : CADRE DE PRESENTATION DU BUDGET (EN FCFA – HT)

N° Prix	DESIGNATION	U	Qté	Prix Unitaire en FCFA	Prix total en FCFA
1	Honoraires				
1.1	Chef Mission	HJ	39		
1.2	Expert en Droit de l'Environnement	HJ	19		
1.3	Expert Socio-anthropologue	HJ	172		
	<i>sous-total 1</i>				
2	Perdiem				
2.1	Chef Mission	jour			
2.2	Expert en Droit de l'Environnement	jour			
2.3	Expert Socio-anthropologue	Jour			
	<i>sous-total 2</i>				
3	FONCTIONNEMENT				
3.1	Communication	ff	1		
3.2	Déplacement	ff	1		
3.3	Secrétariat	ff	1		
	<i>sous-total 3</i>				
	TOTAL (HT) 1+ 2 +3				

Fait à....., le.....2024

Le soumissionnaire
(Nom, prénoms, signature et cacheté)